

ÉVALUATION DU COÛT PRÉVISIONNEL D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE SUR 12 MOIS SELON L'ÂGE*

Âge de l'alternant	% minimum du SMIC	Salaire brut mensuel minimum	Coût brut annuel minimum (12 mois)	Coût annuel après aide de l'Etat**
Moins de 18 ans	27 %	492,22 €	5 906,64 €	906,64 €
18 à 20 ans	43 %	783,90 €	9 406,80 €	4 406,80 €
21 à 25 ans	53 %	966,21 €	11 594,52 €	6 594,52 €
26 ans et plus	100 %	1 823,03 €	21 876,36 €	16 876,36 €

*Tableau valide jusqu'au 1er Janvier 2027

** Préparation d'un diplôme de niveau 4 (bac) ou inférieur pour une entreprise de moins de 250 salariés

2 TYPES DE MOBILISATIONS POUR LES AIDES*

Niveau du diplôme préparé	ENTREPRISES DE MOINS DE 250 SALARIÉS		ENTREPRISES D'AU MOINS 250 SALARIÉS
	Aide unique (maximum)	Aide exceptionnelle (maximum)	Aide exceptionnelle (maximum)
Niveau 3 CAP, BEP	5 000 €		2 000 €
Niveau 4 BAC	5 000 €		2 000 €
Niveau 5 BAC + 2		4 500 €	1 500 €
Niveau 6 & 7 BAC + 3 & 5		2 000 €	750 €

Pour un apprenti **reconnu travailleur handicapé** une aide de **6 000 €** maximum pourra être perçue quelle que soit la taille de l'entreprise et le diplôme préparé

*Sous réserve de :

- ne pas avoir bénéficié précédemment d'une aide à l'embauche d'apprenti pour le même apprenti et pour la même certification professionnelle
- la transmission du contrat par l'employeur à l'OPCO au plus tard 6 mois après sa conclusion

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/gerer-ses-ressources-humaines-et-ses-salaries/embauche-dun-apprenti-vous-avez-droit-des-aides>